

**COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU 27 novembre 2025**

Nombre de membres

Date de la convocation : 21 novembre 2025

En exercice : 19

Présents : 14

Absents : 2

Votants : 17

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt sept novembre deux mil vingt-cinq, à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de Balleroy-sur-Drôme s'est réuni à la mairie, sous la présidence de son maire Yohan PESQUEREL

Etaient présents : Yohann PESQUEREL, Christelle ANGER, Gilbert MONTAIGNE, Laurent MONTELEON, Angélique OSMONT, Karine BEAUSSIEUX, Guillaume CHICOT, Sébastien COTREZ, Mélanie DUBOIS, Nathalie LENEVEU, Michel GRANGER, Typhaine MALOISEL, Sébastien MONNET, Amina OUARGA.

Etaient absents avec procuration : Béatrice AILLET a donné pouvoir à Guillaume CHICOT, Charlotte AVOINE a donné pouvoir à Yohann PESQUEREL, Emilie BARREZ a donné pouvoir à Angélique OSMONT, Typhaine MALOISEL a donné pouvoir à Nathalie LENEVEU.

Etaient absents : Olivier GUERARD, François MARTIN

Christelle ANGER a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

- 1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 16 octobre 2025
- 2) FERDER
- 3) Proposition DAB
- 4) Convention syndicat d'eau
- 5) Subvention association
- 6) Logement Parthélios
- 7) Location terrain M. Dalibert
- 8) Information comptabilité : Virement de crédit
- 9) Informations travaux :
 - Courteil
 - Parking salle des fêtes de Vaubadon
 - Aménagement entrées de Bourg
 - SDEC : rue des Douves, Route de Tilly
- 10) SDEC : Candélabres et enfouissement de réseaux
- 11) RH : Télétravail
- 12) Questions diverses
- 13) Huis clos

Article 1: Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 16 octobre 2025

Le conseil municipal approuve le compte-rendu du conseil municipal du 16 octobre 2025 (Vote : 17/17)

Article 2: Subvention FEDER

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité des membres présents, Monsieur le Maire à déposer un dossier à l'Appel à projet Aménager les espaces publics de demain : Préserver la biodiversité et s'adapter au changement climatique ; pour un montant de 200 000 €. Dépôt à faire avant le 17/12, la date ayant été repoussée.

Le plan de financement ci-dessous :

Nature de la dépense	Montant € HT	Nature de la subvention	Montant de la subvention € HT	Taux global projet	Etat
Études préalables	50 000€	DETR 2025-26-27	600 000 €	21.17%	Accordé pour 2025
MOE (honoraires, publication, avenant)	111 707.24 €	Contrat de territoire départemental	264 679 €	9.36%	accordé
Phase 1	777 629 €	Amendes de police	40 000 €	1.41%	Accordé
<i>Lot 1</i>	<i>736 129 €</i>	Contrat de territoire régional	347 000 €	12.24%	accordé
<i>Lot 2</i>	<i>41 500 €</i>	Fonds Vert renaturation	207 722 €	7.33%	En instruction
		Fonds Vert Mobilités	122 396.80 €	4.32%	En instruction
Phase 2	1 084 257,50 €	AAP Aménager les espaces publics	200 000 €	7.06%	En attente dépôt
<i>Lot 1</i>	<i>1 033 387.50 €</i>				
<i>Lot 2</i>	<i>50 870 €</i>				
Phase 3	811 160 €	TOTAL subventions	1 781 797.80 €	62.86%	
<i>Lot 1</i>	<i>767 445 €</i>				
<i>Lot 2</i>	<i>43 715 €</i>	Part commune	1 052 955.94 €	37.14%	
TOTAL HT	2 834 753.74 €	TOTAL HT	2 834 753.74 €	100%	
TOTAL TTC	3 401 704.49 €	TOTAL TTC	3 401 704.49 €		

Article 3 : Choix du prestataire pour les services de transport et de gestion des fonds

Le Conseil Municipal de [Nom de la commune], réuni en séance le [date], sous la présidence de [Nom du Maire], après avoir examiné les propositions reçues dans le cadre de l'appel d'offres pour les services de transport et de gestion des fonds, décide de retenir l'offre de la société **Brinx**.

Résumé des propositions :

Trois prestataires ont été sollicités pour ce marché :

1. **Loomis :**
 - **Coût investissement :** 39 986 €
 - **Location des caisses :**
 - De 1 000 à 1 750 : 625€
 - De 1 750 à 2 000 : non défini
 - Plus de 2 000 : non défini
2. **Brinks :**
 - **Coût investissement :** 39 703€
 - **Location des caisses :**
 - De 1 000 à 1 750 : **750 €**
 - De 1 750 à 2 000 : **350 €**
 - Plus de 2 000 : **gratuit €**
3. **Cache Service :**
 - **Coût investissement :** 60 000 €
 - **Location des caisses :**
 - De 1 000 à 1 750 : **1 000 €**
 - De 1 750 à 2 000 : **600 €**
 - Plus de 2 000 : **100€**

Le Conseil Municipal, a l'unanimité des membres présents, après examen des propositions, décide :

- De retenir l'offre de la société **Brinx**, qui a proposé la solution la plus avantageuse financièrement pour la gestion du transport et des fonds.
- D'adopter le coût l'investissement de **39 703 €**, ainsi que la grille tarifaire pour la location des caisses comme suit :
 - De 1 000 à 1 750 : **750 €**
 - De 1 750 à 2 000 : **350 €**
 - Plus de 2 000 : **Gratuit**.
- De prendre à sa charge la voirie et les réseaux divers
- D'autoriser le Maire à signer le contrat et à procéder à la mise en œuvre de cette décision, conformément aux termes de l'offre choisie.

Article 4 : Convention syndicat d'eau

Une convention sera conclue entre le SIAEP Balleroy et la commune concernant la mise à disposition du bâtiment communal.

Cette mise à disposition des locaux est consentie à titre gratuit à compter du 01 janvier 2026.

Une participation financière sera demandée au syndicat d'eau au SIAEP Balleroy correspondant au coût réel des charges (chauffage, eau, internet et téléphonie).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'approuver la convention avec le SIAEP Balleroy,
- d'accorder la gratuité des locaux,
- de fixer la contribution exacte du SIAEP Balleroy à partir du 01 janvier 2026, sur la base des frais réels constatés.

Article 5 : Subvention association

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de la mise en place d'une subvention exceptionnelle à l'association Ultrabutane.

Il est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle de 1 500 € à l'association Ultrabutane, dont le projet contribue à la dynamisation de la commune.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide :

- D'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500 € à l'association Ultrabutane,
- De mandater le Maire pour procéder aux démarches administratives nécessaires à l'octroi de cette subvention,

Article 6 : Logement Partélios

Le bailleur social Partélios propose à la commune de construire huit logements au lotissement du Sapin, lot 25, en échange de la gratuité du terrain.

Il est proposé 5 logements en T2, 3 logements en T3 et 1 garage.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, de céder le lot n°25 au bailleur social Partelios, en contrepartie de la création de huit logements.

Article 7 : Location terrain M. Dalibert

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de louer la parcelle cadastrée AC 125 et AC 126 appartenant à Mr Dalibert pour un usage exclusivement agricole. Le locataire est également autorisé à utiliser cette parcelle une fois par an pour le tir du feu d'artifice de la fête communale. Toute autre utilisation est interdite sans accord écrit du bailleur.

Le bail est conclu pour un an, avec effet rétroactif au 1er novembre 2025, et prendra fin le 31 octobre 2026. Le fermage est fixé à 230,00 €, payable en deux fois, à terme échu, les 24 juin et 25 décembre de chaque année. Le bail se renouvellera ensuite par tacite reconduction d'année en année.

Le fermage sera révisé annuellement selon de la variation de l'indice des fermages.

L'indice des fermages s'élève à 123,06, il a été publié au Journal Officiel le 23 juillet 2025, et applicable au 1er octobre 2025.

Le nouveau montant du fermage sera exigible dès la première échéance

Le Conseil autorise le Maire à signer le bail et tous les documents nécessaires avec la faculté de déléguer cette signature à un adjoint

Article 8-9-10 : Pas de délibération, juste une information

POINTS RAJOUTÉ :

Groupe pour le 13 juillet 2026 :

Un devis du groupe ABBA pour l'animation des Olympiades du 13 juillet 2026 a été présenté au conseil municipal.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents d'accepter le devis du groupe ABBA pour l'animation des Olympiades du 13 juillet 2026, pour un montant de 4 900 € et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette prestation ;

Aide commerçant :

La coiffeuse « aux ciseaux de Balleroy » a des problèmes financiers et sollicite la commune afin d'obtenir une aide.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, accepte la demande d'aide et décide d'attribuer 3 mois de gratuité de loyer.

Article 11 : Questions diverses

- **Bac de plantations :** Il n'y a pas eu d'entretien des bacs à l'école du bas pendant l'été
- **Dépôt sauvage :** Beaucoup de dépôts sauvages à la vallée verte
- **Pupitres :** Des pupitres seront posés au fur et à mesure dans la commune, deux sont déjà installées
- **Dates des prochains conseils municipaux :** 15 janvier, 26 février.
- **Pupitres :** Deux nouveaux pupitres ont été posés
- **Aménagement de la scène de la salle des Fêtes de Vaubadon :** Des devis vont être demandés

Fin du conseil municipal 23h00

Prochain conseil municipal le 04 septembre 2025 à Vaubadon.

Le Maire

Yohann PESQUEREL

Conseillère

Amina OUARGA